

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



DELEGATION DE SIGNATURE

donnée par

M. Frédéric PERISSAT
Préfet de la Manche
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite



Arrêté du 16 février 2022
signé par le Préfet de la Manche :
M. Frédéric PERISSAT

NUMERO SPECIAL N° 6



LE CONTENU INTEGRAL DES TEXTES ET/OU LES DOCUMENTS ET PLANS ANNEXES
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :
<http://www.manche.gouv.fr>

RUBRIQUE : PUBLICATION - ANNONCES ET AVIS - RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

I – DELEGATIONS DE SIGNATURE	3
<i>PREFECTURE - SOUS-PREFECTURE</i>	<i>3</i>
<i>Arrêté n° 2022-09 VN du 16 février 2022 donnant délégation de signature à Mme la sous-préfète de Coutances le jeudi 17 février 2022</i>	<i>3</i>

I – DELEGATIONS DE SIGNATURE

Préfecture - Sous-préfecture***Arrêté n° 2022-09 VN du 16 février 2022 donnant délégation de signature à Mme la sous-préfète de Coutances le jeudi 17 février 2022***

VU la loi n° 82-213 du 3 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
VU le décret du 3 novembre 2021 portant nomination de M. Frédéric PERISSAT, préfet de la Manche ;
VU le décret du 6 septembre 2019 portant nomination de M. Laurent SIMPLICIEN en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Manche ;
VU le décret du 8 décembre 2020 nommant Mme Françoise PLOUVIEZ-DIAZ, sous-préfète de Coutances ;
VU le décret du 6 septembre 2019 portant nomination de M. Laurent SIMPLICIEN en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Manche ;
VU l'arrêté n°2021-53 du 22 novembre 2021 portant délégation de signature à M. Laurent SIMPLICIEN, secrétaire général de la préfecture de la Manche ;
SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,
A R R Ê T E
Art. 1 : La délégation de signature consentie à M. Laurent SIMPLICIEN, secrétaire général de la préfecture, est exercée par Mme Françoise PLOUVIEZ-DIAZ, sous-préfète de Coutances, dans la limite de ses attributions, le jeudi 17 février 2022 jusqu'à 16h00.
Signé : Le préfet : Frédéric PERISSAT



Département de la Manche - Imprimerie administrative Directeur de la publication : M. le secrétaire général de la préfecture
